



52e congrès de la CGT, 13-17 mai 2019
Propositions d'amendements du SNJ-CGT au
document d'orientation

(validées par le CN du 26 mars et le BN du 9 avril 2019)

////////////////////////////////////

Paragraphe 58 :

Ajouter à la fin du paragraphe « des médias ».

////////////////////////////////////

Paragraphe 61 :

Supprimer la 1ère phrase : « Les données utilisateurs sont l'or du XXIe siècle. »
Ajouter une phrase à la fin : « La CGT condamne cette marchandisation des données personnelles. »

////////////////////////////////////

Ajouter un paragraphe après le 61 :

Titre : « Des garanties pour l'information de service public audiovisuel en pleine mutation numérique »

En ces temps où les valeurs et les garanties démocratiques sont de plus en plus malmenées et attaquées, la CGT affirme que les citoyens ont plus que jamais besoin d'une information fiable, pluraliste et indépendante délivrée par le service public audiovisuel sur tous les supports.

Consciente de l'évolution des technologies numériques – quels que soient les outils mis en œuvre- la Cgt affirme néanmoins que ces nouvelles technologies - et les polyvalences qu'elles induisent lorsqu'elles sont mal mises en œuvre - ne peuvent pas être l'alibi pour gommer les fondamentaux du métier d'informer, à la radio, à la télévision, sur les réseaux, les sites et les plates-formes.

La CGT rappelle que ces fondamentaux sont : la recherche, le recueil, la vérification, la certification, la fabrication et la diffusion de l'information, par les journalistes professionnel.le.s. Ils et elles sont les garant.e.s de pratiques déontologiques rigoureuses, indispensables face au déferlement d'infox.

A cet égard, La CGT condamne les projets gouvernementaux qui favorisent financièrement le développement des télévisions et radios privées et des producteur.trice.s privé.e.s. A l'inverse, ils ne luttent pas efficacement contre la loi des Gafam et asphyxient financièrement l'audiovisuel public.

La CGT propose d'inscrire le financement de l'audiovisuel public dans la Constitution. La CGT préconise une nouvelle forme de ressource pérenne et fléchée pour l'audiovisuel public. Dans la mesure où tout le monde est désormais en mesure d'accéder aux contenus de l'ensemble de l'audio-visuel public- quel qu'en soit le support- la perception de la contribution à l'audiovisuel public doit impérativement revêtir un caractère plus « universel », quelle que soit la forme choisie.

////////////////////////////////////

Modifications (en bleu) du paragraphe 209 :

Tout comme nous n'attendons pas, par exemple, les négociations d'entreprise pour exiger des augmentations de salaires, nous devons engager des luttes offensives, organisées à partir ~~de notre calendrier~~ **du calendrier des organisations syndicales et/ou des organisations du mouvement social**. Partir des réalités du travail, des préoccupations des travailleuses et travailleurs doit nous permettre de décider de notre stratégie, des étapes nécessaires, des convergences à créer.

////////////////////

Ajout d'un paragraphe entre le 219 et le 220 :

La CGT défend la liberté de la presse et le pluralisme. En effet, rares sont les lecteurs qui ont encore le choix entre deux quotidiens régionaux. La CGT demande de revoir les seuils anti-concentration définis par la loi. Elle défend l'indépendance des journalistes, notamment à l'égard des puissances de l'argent, pour une information libre et une meilleure connaissance réciproque entre les journalistes et les syndiqués. La CGT défend une presse qui reflète le pluralisme des opinions, alors que dans les médias dominants les thèses libérales et antisociales sont surreprésentées. Il est par ailleurs indispensable que la presse progressiste perdure au plan national. La CGT exige des aides à la presse plus favorables aux médias qui emploient des journalistes en CDI, contre la précarité (CDD, statut de travailleur indépendant).

////////////////////

Modification (en bleu) du paragraphe 232 :

Au-delà de l'unité syndicale, des actions et des constructions de mobilisations sociales convergentes pour gagner le progrès social sont nécessaires avec le monde associatif, et politique, dans le respect ~~de nos prérogatives et~~ de nos valeurs et de notre indépendance.

Ajout à la fin du paragraphe 232 :

La CGT encourage et soutient l'expression de ces mouvements citoyens, même quand elle n'en est pas à l'origine. Elle met à disposition ses moyens militants pour contribuer aux luttes de transformations sociales que prônent ses statuts.

////////////////////

Modifications (en bleu) au paragraphe 233 :

~~Cette~~ L'indépendance ~~de la CGT~~ se caractérise par une autonomie de décisions et d'actions.

////////////////////

Ajout (en bleu) dans le paragraphe 399 :

A la CGT comme ailleurs, la mixité et l'accès des femmes aux responsabilités ne sont ni naturels ni automatiques et ne peuvent résulter que d'une démarche volontariste **exempte de tout paternalisme**.

////////////////////////////////////

Ajout d'un paragraphe après le 405 :

La CGT doit être à la hauteur de ce qu'elle défend dans les entreprises, et ne pas attendre la réponse pénale, très incertaine, pour agir contre les comportements sexistes et les violences sexistes et sexuelles commises par ses adhérents. La charte égalité femmes-hommes annexée à nos statuts doit être complétée pour que les organisations puissent sanctionner, démandater, et exclure si besoin, les auteurs de ces agissements, lorsque les faits sont avérés et qualifiés par la cellule de veille confédérale chargée de ces questions.

////////////////////////////////////

Remplacer le paragraphe 419 par :

La réalisation de nos objectifs nécessite pour les militants de la CGT de mener une véritable bataille des idées, c'est-à-dire non seulement de connaître et porter les arguments et les propositions de la CGT, mais également d'être en capacité de mener des analyses et des argumentations d'un point de vue syndical. À ce titre, les syndiqués de la CGT ont droit à l'information syndicale.

////////////////////////////////////

Remplacer le paragraphe 420 par :

Alors que le paysage médiatique est dominé par les intérêts du capital, l'existence au sein de notre organisation d'une entreprise de presse syndicale, - dont le titre phare, la NVO, riche de ses 110 ans d'histoire - est un outil indispensable au combat syndical.

////////////////////////////////////

Remplacer le paragraphe 421 par :

La Vie Ouvrière est l'entreprise de presse de la CGT. Par ses publications (La NVO, La Revue pratique de droit social, Ensemble), elle informe les syndiqués afin qu'ils puissent participer à une vie syndicale où l'argumentation permet de faire prendre conscience des enjeux. Elle permet aux militants d'enrichir leurs écrits sous leurs diverses formes et fournit des outils juridiques pour gagner des batailles sur le terrain.

////////////////////////////////////

Remplacer le paragraphe 422 par :

La Nouvelle Vie Ouvrière, Ensemble et Le Peuple sont les journaux de la CGT : ils lui permettent de renforcer l'activité revendicative, contribuent à la formation des militants et à la syndicalisation. Face aux difficultés financières de notre entreprise de presse et afin de répondre aux nouvelles habitudes de lecture des syndiqués, une réflexion d'ensemble doit être menée sur la presse CGT. La CGT réitère son engagement à faire vivre la NVO qui, tout au long de son histoire, a démontré son utilité.

////////////////////

Ajout à la fin du paragraphe 466 :

En 2018, 97 journalistes et salariés des médias ont été tués. 90% de ces crimes restent impunis. 400 journalistes sont en prison dans le monde, dont plus de 160 en Turquie.

Ajout (en bleu) dans le paragraphe 543 :

..... pour la reconnaissance des deux Etats et pour la sortie durable de ce conflit. [A cette provocation s'ajoute la volonté du président des Etats-Unis de reconnaître l'annexion du plateau du Golan syrien par Israël depuis 1967.](#) La CGT exige une position ferme de l'Etat français sur la reconnaissance d'un Etat palestinien.